

Pipeline safety information for excavators and farmers.

What you need to know - Natural Gas

Please keep this brochure for future reference in case of an emergency.



Why are you receiving this brochure?

This brochure contains important safety information for those doing excavation, digging, ground disturbance or other work that can affect ground cover over or near pipelines and pipeline right-of-ways. This includes information about:

- How to recognize a pipeline in the area
- Your obligations when working on or near a right-of-way
- One-Call Requirements
- What is a crossing agreement and why you may need one
- Recognizing and responding to a pipeline leak
- Consequences of unsafe digging
- How TC Energy ensures pipeline safety
- Contact information

To help you understand the role you play in contributing to pipeline safety, we ask that you review the information provided. If you would like more information or have questions, please contact us at public_awareness@tcenergy.com or call 1-855-458-6715.

In the case of a pipeline emergency, please call 911, and then call TC Energy's emergency number at 1-888-982-7222, which can also be found on the nearest pipeline marker, or at the end of this brochure.

TC Energy respects your privacy. To find out more about TC Energy's commitment to privacy and protecting your personal information, please see www.TCenergy.com/privacy

The majority of TC Energy's pipelines are regulated by the Canada Energy Regulator in Canada, with some pipelines regulated provincially. This brochure is intended to provide safety information in compliance with regulatory requirements. For more information, visit www.cer-rec.gc.ca or www.tcenergy.com.

Purpose of pipelines and pipeline facilities

Pipelines are the safest and most efficient method to transport the energy that we need and use every day. Our pipelines and pipeline facilities are built using industry best practices, which include using the highest quality materials during construction and implementing a rigorous pipeline maintenance program. This includes the facilities required to safely operate the pipeline, meter stations and compressor stations.

Meter stations measure the volume of natural gas transported through the pipeline, both at entry points (receipt station) and delivery points (sales station).

Compressor stations are necessary to maintain controlled and appropriate pressure levels along the length of the pipeline to ensure continuous and safe gas flow.

Prevent an incident, before it happens



Click or call before you dig—it's free

The best safety practices stop accidents before they happen. Just like you won't drill into a wall without knowing where the studs are, it makes sense to find out where the underground utilities are located. Unfortunately, digging without a locate is the leading cause of pipeline incidents.

Before conducting any excavation, either by hand or with machinery, contact your local One-Call center at least 3 business days (5 in Ontario) in advance by visiting www.clickbeforeyoudig.com - Canada's source for provincial One-Call rules, regulations and contact information.

The One-Call Center will notify the facility owners in your area, who will send representatives to mark these facilities with flags, paint or other marks, helping you to avoid damaging them. Even with a locate, any excavation on a TC Energy right-of-way requires a TC Energy representative present.

A notification to the One-Call Center is required by law in some areas, and not making a One-Call could result in fines or penalties. The service is free and could prevent accidents, injuries or deaths.

Learn more about the One-Call requirements in your province by visiting www.ClickBeforeYouDig.com

Know what utility markings mean

When you request a locate, colored flags and/or paint are used to mark the location and type of underground utility.

Proposed excavation

Temporary survey markings

Electric power lines, cables, conduit and lighting cables

Gas, oil, steam, petroleum or gaseous materials

Communication, alarm or signal lines, cables or conduit

Potable water

Reclaimed water, irrigation and slurry lines

Sewers and drain lines

Recognizing a pipeline in your area

The general location of pipelines can be determined by two characteristics: a pipeline right-of-way (ROW) and pipeline markers.

Right-of-way

- A ROW can usually be recognized as a cleared strip of land in a linear or fairly straight line, cleared of structures and trees.
- The ROW contains the pipeline and the prescribed area that extends 30 metres on either side of the pipeline where certain activities require written consent from the pipeline operator to ensure the continued safety and integrity of the pipeline.
- The ROW must be kept clear of fences, buildings, trees or any other type of structure. The impact of a fence post, weight of a shed or the roots of a tree can cause either immediate or long-term damage to the pipeline.
- Structures or development could also impede access to the area for any required maintenance or emergency situations, resulting in safety risks and possible costly impacts to structures on the ROW.
- **The existence of the prescribed area does not necessarily mean development of the land cannot occur within the prescribed area, so contact TC Energy early to discuss your plans.**



Pipeline markers

- Found within line-of-sight on a ROW and at locations where the pipeline crosses streets, highways, waterways and railways.
- Markers only show the approximate location of the pipeline, and the depth of the line may vary. **You CANNOT use pipeline markers as a determination of where or where not to dig.**
- Pipeline markers display the pipeline operator, emergency number and the product transported in the pipeline.
- It is against the law to willfully deface, damage, remove or destroy any pipeline sign.
- Only a TC Energy representative can determine the location and depth of the pipeline. Pipelines may not follow a straight course between marker signs.



Warning sign



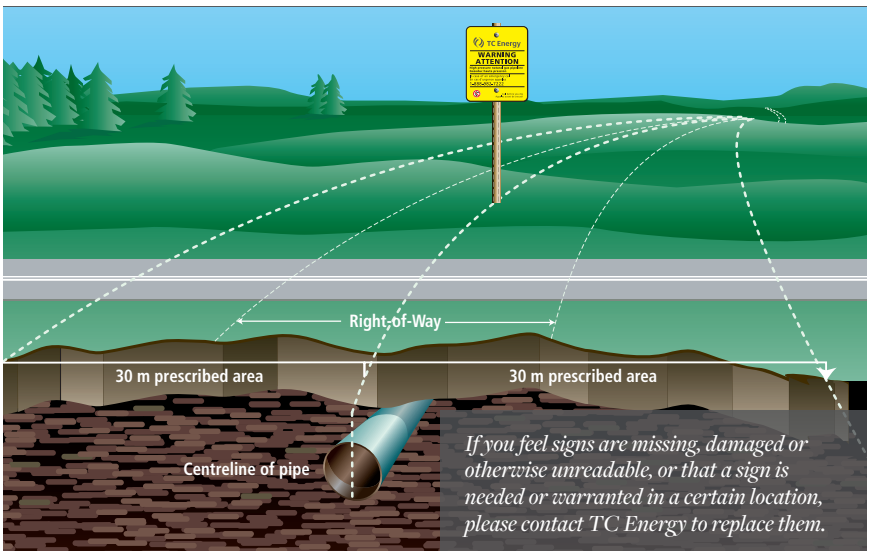
Line marker



Vent marker



Aerial marker



What if I need to use the Right-of-Way?

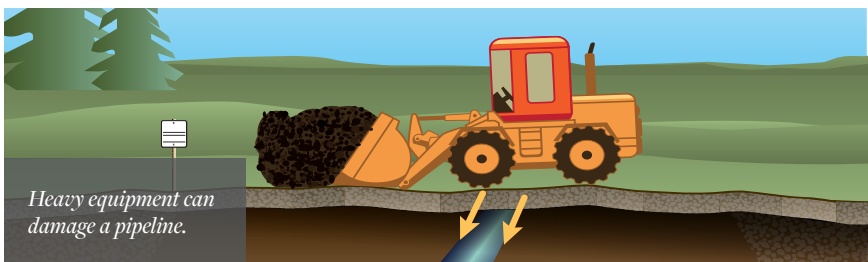
Depending on your plans or activity, it can still be possible for you to work on or use the ROW. Some activities are permitted under normal farming practices, while crossings and encroachments require approval and oversight from TC Energy.

A crossing or encroachment is a temporary or permanent structure across, on, along or under a facility or pipeline right-of-way. A crossing can also mean equipment or machinery crossing over the pipeline right-of-way or facility site. Both need an agreement so that the pipeline operator can understand the scope of work, the risk, and what measures need to be taken to mitigate those risks.

You can learn more about permitted activities and crossing agreements at www.tcenergy.com/safe-digging. Often written consent for minor activities can be obtained directly from a regional TC Energy representative through a locate request.

We're here to help. If you think your activity might require a crossing agreement with TC Energy, you can use our online application form at www.writtenconsent.tcenergy.com or contact us by phone at 1-877-872-5177 or email at crossings@tcenergy.com. To better serve you and speed up your request, please provide the following information:

- Proposed activity – what are you planning to do?
- Location of proposed work (GPS coordinates are preferred)
- Make and model of any equipment that will cross/encroach the pipeline facilities.
- Proposed activity date
- Axle load (weight)
- Your name and phone number
- Email address



How do I know if I need a crossing agreement?

While this isn't a comprehensive list, it can provide guidance on some of the most common activities undertaken on or near a ROW.

Requires written consent:

- Constructing or installing a facility across, on, along or under a TC Energy pipeline right-of-way.
- Conducting ground disturbance (excavation or digging) on or within the prescribed area (30 metres or 100 feet from the centreline of the pipeline).
- Driving a vehicle, mobile equipment or machinery across a TC Energy pipeline right-of-way outside the travelled portion of a highway or public road.
- Using any explosives within 300 metres or 1,000 feet of TC Energy's pipeline right-of-way.

Examples of activities that REQUIRE consent:

- Reducing or adding soil cover
- Fencing/landscaping
- Ground leveling
- Clearing/brushing/grubbing
- Trenching
- Earth moving
- Drainage ditch clean out
- Drain tile installation
- Augering
- Ditching
- Terracing
- Stockpiling/storage/parking
- Burning
- Asphalt/driveway work

Does not require consent:

- Activities covered under existing land agreements between you and TC Energy.
- Activities related to the growing of crops or the raising of animals, provided the activity does not involve deep tilling practices, installation of permanent structures or an increase or decrease in the cover over the pipeline.

Examples of activities that DO NOT require consent*:

- Plowing
- Fertilizing
- Disking
- Cultivating
- Seeding
- Baling
- Harvesting

*activities listed must be less than 45 centimetres or 18 inches deep, or else they require consent

Recognizing a gas pipeline leak

Although a pipeline leak is rare, it is important to know how to recognize the signs. Use your senses of smell, sight and hearing to detect a potential pipeline leak.



Smell

Natural Gas transmission lines are not usually odourized but can have a slight hydrocarbon smell. Smaller gas distribution lines often have an additive to give it a sulphur or “rotten egg” smell.



Sight

A natural gas leak can cause distinct patches of dead vegetation in normally green areas, bubbles in bodies of water, dirt blowing into the air, or ground frosting in summer. If the leak has been ignited, you may also see possible fire or flames above the ground.



Sound

A leak can result in a hissing noise or a loud roar, depending on the size of the release.

Possible hazards of a gas pipeline leak or rupture

- Dizziness or suffocation if a leak occurs in a confined space or high concentration
- Ignition/Fire if a spark or other ignition source is present
- Potential explosion if the natural gas is mixed with air
- Projectiles from site of leak or rupture propelled by the force of escaping gas

Responding to a leak or pipeline strike

A “strike” is any contact with a pipeline and can include mechanical equipment like a backhoe, or hand tools such as a shovel.

Any contact with a pipeline can affect the pipeline’s integrity or the protective corrosion coating, so it’s important to follow these steps so that a TC Energy representative can inspect the pipeline and its coating for any damage.



If you strike a pipeline or witness any of the typical signs of a leak, or any other unusual sights, sounds or smells near a pipeline location, it is important that you follow these steps:

1. Stop all excavation and construction. Shut off all machinery if safe to do so and move away from the area on foot – warn others to do the same.
2. Do not attempt to repair the pipe or operate any valves.
3. Call '911' as soon as you are in a safe location. Describe the situation and inform the operator of any injuries, leaking product or fire.
4. Call TC Energy’s emergency number at **1-888-982-7222** and explain the incident. This number is available on all pipeline marker signs.
5. Do not continue your project until authorized by a TC Energy representative.

If you cause or witness even minor damage to a pipeline or it’s coating, please notify TC energy immediately. A gouge, scrape, dent or crease requires an inspection and possible repairs for the long-term safety of all parties and the surrounding area.

Do not cover a pipeline that has been disturbed, as it will make it more difficult to find the damaged area.

Consequences of unsafe digging

Please familiarize yourself with the potential consequences of unsafe excavation, including the significant financial costs and fines that may apply in your province. In some cases, expenses or fines may be levied even if no damage occurred.



Interrupted services such as electricity, gas and water.

Over 11,000 damages to underground utilities were reported in Canada in 2017, for an average of over 31 per day*. Some utilities are buried as little as 12 inches below the surface, so even a simple shovel can cause serious damage.



Fines and repair costs to fix the underground utility line(s).

Canada Energy Regulator Administrative Monetary Penalties:

- For individuals the daily penalty could range from \$250 to a maximum of \$25,000 per violation.
- For companies the daily penalty could range from \$1,000 to a maximum of \$100,000 per violation.

Visit www.cer-rec.gc.ca for more information. Provincial bodies also have the ability to fine individuals or companies.



Risk of serious injuries and death.

Between 2008 and 2016, there were 30 injuries and 6 fatalities in Canada due to damages done to underground infrastructure**.

*2017, Common Ground Alliance, DIRT Report

** 2019, CIRANO, Identifying OH&S Risks Related to Damages to Underground

What does TC Energy do to ensure pipeline safety?

TC Energy conducts a rigorous pipeline maintenance program to ensure the integrity and safety of our systems. This includes but is not limited to:

- 24/7 monitoring of our facilities
- In-line inspections of pipelines that can identify the smallest of issues or defects for repair
- Regular patrols of the right-of-way
- Multiple shut-down valves to isolate and limit potential releases
- Cathodic protection to prevent corrosion
- Hydrostatic testing
- Investigative digs
- Ground surveys

In addition to this, TC Energy invests millions every year in R&D to improve and enhance the safety of our pipelines, from smart drone patrolling, fiber optic monitoring, GHG reduction and environmental sustainability. TC Energy's employees are trained to meet or exceed all regulated training in Canada.

In the interest of public safety, some segments along TC Energy's pipelines have been designated as High Consequence Areas (HCAs) where extra precautions are taken, known as Integrity Management Programs (IMPS). For information regarding these measures, contact TC Energy at public_awareness@tcenergy.com.

TC Energy's response to a pipeline incident

A pipeline incident could involve an uncontrolled or unplanned release of natural gas or oil from the pipeline system. TC Energy's state-of-the-art leak detection systems, elevated safety features and specially trained staff ensure that leaks will be quickly identified and addressed.

In the unlikely event an incident should occur, TC Energy's top priorities are to ensure the safety of the public and emergency responders, and to minimize effects on the environment and surrounding properties. TC Energy will immediately respond by:

- Shutting down the affected pipeline if necessary
- Isolating the impacted section of the pipeline through either automatic valve shutoff or manual valve operation.
- Dispatching emergency personnel to the location of the incident

Trained crews that are dispatched to the site will coordinate a response with local emergency services. TC Energy will not restart the pipeline until the issue has been addressed and it is safe to do so, with the approval of industry regulators. TC Energy's policies and practices for emergency response planning go above and beyond the standard regulatory requirements for emergency response.



Important contact information

Emergency 1-888-982-7222

Canadian One-Call centres

British Columbia 1-800-474-6886
 Alberta 1-800-242-3447
 Saskatchewan 1-866-828-4888
 Manitoba 1-800-940-3447
 Ontario 1-800-400-2255
 Quebec 1-800-663-9228
www.clickbeforeyoudig.com

Mobile phone apps

Saskatchewan Sask1st Call
 Quebec Info-Excavation

General inquiries

Phone 1-855-458-6715
 Email public_awareness@tcenergy.com

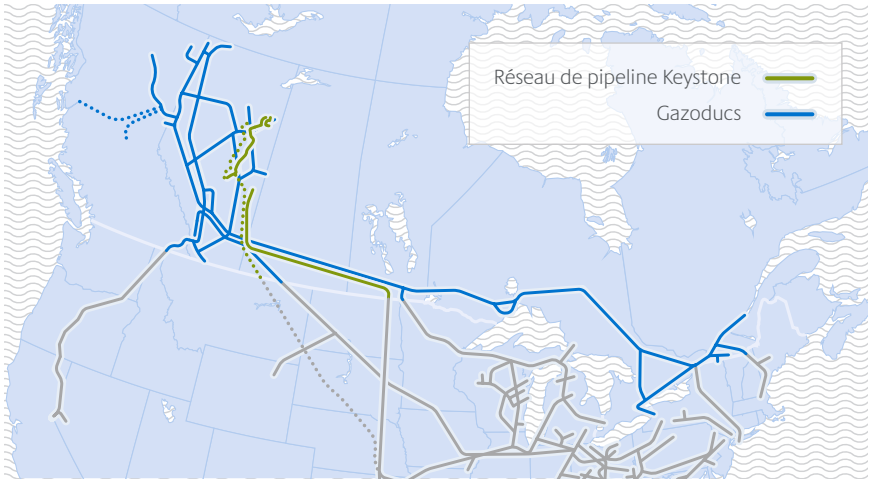
Applying for written consent

Online writtenconsent.tcenergy.com
 Phone 1-877-872-5177

Crossings inquiries

Email crossings@tcenergy.com
 Quebec Email quebec_crossings@tcenergy.com





Coordonnées importantes

Urgence 1-888-982-7222

Centres d'appel uniques canadiens

Colombie-Britannique 1-800-474-6886
 Alberta 1-800-242-3447
 Saskatchewan 1-866-828-4888
 Manitoba 1-800-940-3447
 Ontario 1-800-400-2255
 Québec 1-800-663-9228
www.cliquezavantdecreuser.com

Applications mobiles

Saskatchewan Sask1st Call
 Québec Info-Excavation

Renseignements généraux

Téléphone 1-855-458-6715
 Courriel public_awareness@tcenergy.com

Formulaire de demande en ligne

En ligne writtenconsent.tcenergy.com
 Téléphone 1-877-872-5177

Renseignements généraux - croisements

Courriel crossings@tcenergy.com
 Québec - croisements quebec_crossings@tcenergy.com



Que fait TC Énergie pour assurer la sécurité des pipelines?

TC Énergie mène un programme d'entretien des pipelines rigoureux pour garantir l'intégrité et la sécurité de ses réseaux. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter:

- Une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 de nos installations
- Des inspections internes des pipelines qui peuvent relever les plus petits problèmes ou défauts à réparer
- Des patrouilles régulières de l'emprise
- Plusieurs vannes de sectionnement pour isoler et limiter les rejets potentiels
- Une protection cathodique prévenant la corrosion
- Des essais hydrostatiques
- Des excavations préventives
- Des levés au sol

En outre, TC Énergie investit des millions chaque année en recherche et développement pour améliorer et renforcer la sécurité de nos pipelines, qu'il s'agisse des patrouilles de drones intelligents, de la surveillance par fibre optique, de la réduction des gaz à effet de serre ou de la durabilité environnementale. Les employés de TC Énergie sont formés pour satisfaire ou dépasser toutes les formations réglementées au Canada.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, certains segments le long des pipelines de TC Énergie ont été désignés comme zones à conséquences importantes (ZCI) où des précautions supplémentaires sont prises : les programmes de gestion de l'intégrité (PGI). Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures, veuillez communiquer avec TC Énergie à l'adresse public_awareness@tcenergy.com.

Intervention de TC Énergie en cas d'incident lié à un gazoduc

Un incident lié à un gazoduc peut impliquer un rejet non contrôlé ou non planifié de gaz naturel provenant de notre réseau de gazoducs. Les systèmes avancés de détection des fuites, les caractéristiques de sécurité élevées et le personnel spécialement formé de TC Énergie garantissent une détection et une correction rapides des fuites.

Dans le cas peu probable d'un incident, les grandes priorités de TC Énergie sont d'assurer la sécurité du public et des intervenants des services d'urgence, et de réduire au minimum les effets sur l'environnement et les propriétés avoisinantes. TC Énergie interviendra immédiatement en prenant les mesures suivantes:

- Fermeture du pipeline touché, au besoin
- Isolation de la section touchée du pipeline par la fermeture automatique ou manuelle de vannes.
- Envoi de personnel d'urgence sur les lieux de l'incident

Les équipes formées qui sont envoyées sur place coordonneront une intervention avec les services d'urgence locaux. TC Énergie ne redémarrera pas le pipeline tant que le problème n'aura pas été résolu et qu'il ne sera pas sécuritaire de redémarrer, avec l'approbation des organismes de réglementation de l'industrie. Les politiques et les pratiques de TC Énergie en matière de planification des interventions d'urgence dépassent les exigences réglementaires standard en matière d'intervention d'urgence.

Conséquences des travaux de creusement dangereux



Interruption des services, tels que l'électricité, le gaz et l'eau.

Plus de 11 000 dommages aux infrastructures souterraines ont été signalés au Canada en 2017, soit une moyenne de plus de 31 par jour*.



Amendes et coûts de réparation pour réparer les lignes de services publics souterraines.

Sanctions administratives pécuniaires (SAP) imposées par la Régie de l'énergie du Canada.

- Pour les personnes, la sanction quotidienne peut aller de 250 \$ à un maximum de 25 000 \$ par infraction.
- Pour les sociétés, la sanction quotidienne peut aller de 1 000 \$ à un maximum de 100 000 \$ par infraction.

Veillez visiter le www.cer-rec.gc.ca/index-fra.html pour obtenir de plus amples renseignements.

Les organismes provinciaux ont également la capacité d'imposer des amendes aux personnes ou aux sociétés.



Risque de blessures graves ou de décès.

De 2008 à 2016, il y a eu 30 blessures et 6 décès au Canada en raison de dommages causés aux infrastructures souterraines**.

*2017, Common Ground Alliance, DIRT Report.

**2019, CIRANO, Évaluation des coûts socio-économiques reliés aux infrastructures souterraines.

Intervenir en cas de fuite ou de contact avec un pipeline

Un « heurt » est tout contact avec un pipeline et peut inclure des équipements mécaniques comme une pelle rétrocaveuse ou des outils à main comme une pelle.

Tout contact avec un pipeline peut affecter l'intégrité du pipeline ou le revêtement de protection contre la corrosion. Il est donc important de suivre ces étapes afin qu'un représentant de TC Énergie puisse inspecter le pipeline et son revêtement pour détecter tout signe de dommage.



Si vous heurtez un pipeline ou êtes témoin de l'un des signes typiques d'une fuite ou d'autres éléments visuels, sons ou odeurs inhabituels à proximité de l'emplacement d'un pipeline, il est important que vous suiviez ces étapes:

1. Arrêtez toute excavation et construction. Arrêtez toutes les machines si vous pouvez le faire en toute sécurité et éloignez-vous de la zone à pied; avertissez les autres de faire de même.
2. N'essayez pas de réparer la conduite ou d'actionner des vannes.
3. Appelez le « 911 » dès que vous vous trouvez dans un endroit sûr. Décrivez la situation et informez le répartiteur de toute blessure, fuite de produit ou incendie.
4. Appelez le numéro d'urgence de TC Énergie (voir au verso de cette brochure) et expliquez l'incident. Ce numéro est disponible sur toutes les affiches de balises de pipelines.
5. Ne poursuivez pas votre projet avant d'avoir obtenu l'autorisation d'un représentant de TC Énergie.

Si vous causez ou êtes témoin de dommages, même mineurs, à un pipeline ou à son revêtement, veuillez en informer TC Énergie immédiatement. Une rainure, une éraflure, une bosse ou un pli nécessite une inspection et d'éventuelles réparations pour la sécurité à long terme de toutes personnes et de la zone environnante.

Ne couvrez pas un pipeline qui a été perturbé, car il sera plus difficile de retrouver la zone endommagée.

Reconnaître une fuite de gazoduc

Bien qu'une fuite de pipeline soit rare, il est important de savoir reconnaître les signes avant-coureurs. Utilisez vos sens de l'odorat, de la vue et de l'ouïe pour détecter une éventuelle fuite sur un pipeline.



Odeur

Les lignes de transport de gaz naturel ne sont généralement pas odorisées, mais elles peuvent avoir une légère odeur d'hydrocarbure. Les petites lignes de distribution de gaz ont souvent un additif qui leur donne une odeur de soufre ou d'œufs pourris.



Éléments visuels

Une fuite de gaz naturel peut provoquer des plaques distinctes de végétation morte dans des zones normalement vertes, des bulles dans les plans d'eau, des saletés soufflées dans l'air ou un givrage du sol en été. Si la fuite a été enflammée, vous pouvez également voir un éventuel incendie ou des flammes au-dessus du sol.



Son

Une fuite peut provoquer un sifflement ou un grondement fort, selon la taille de la fuite.

Dangers possibles d'une fuite ou d'une rupture de gazoduc

- Étourdissement ou suffocation si une fuite se produit dans un espace confiné ou à concentration élevée
- Allumage/incendie en cas d'étincelle ou d'une autre source d'inflammation
- Explosion potentielle si le gaz naturel est mélangé à l'air
- Projectiles provenant du site de la fuite ou de la rupture, propulsés par la force du gaz qui s'échappe

Comment savoir si j'ai besoin d'une entente de croisement?

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle peut fournir des indications sur certaines des activités les plus courantes entreprises sur ou à proximité d'une emprise.

Nécessite un consentement écrit:

- Construction ou aménagement d'une installation sur, le long ou sous l'emprise d'un pipeline de TC Énergie.
- Perturbation du sol (excavation ou creusage) sur ou dans la zone réglementaire (30 mètres/100 pieds à partir de l'axe central du pipeline).
- Conduite d'un véhicule, d'un équipement mobile ou d'une machine traversant l'emprise d'un pipeline de TC Énergie à l'extérieur d'une autoroute ou d'une route publique.
- Utilisation d'explosifs à moins de 300 mètres/1000 pieds de l'emprise d'un pipeline de TC Énergie.

Exemples d'activités NÉCESSITANT un consentement:

- Réduction ou ajout d'une couverture du sol
- Installation de clôtures/aménagement paysager
- Nivellement du sol
- Défrichage/débroussaillage/essouchage
- Creusage
- Terrassement
- Nettoyage de tranchée de drainage
- Installation de tuyau de drainage
- Forage
- Creusage de fossés
- Aménagement de terrasses
- Mise en tas/stockage/stationnement
- Brûlage
- Travaux d'asphaltage et de voirie

Ne nécessite pas de consentement:

- Activités couvertes par les accords fonciers existants entre vous et TC Énergie.
- Activités liées à la culture ou à l'élevage d'animaux, à condition qu'elles n'impliquent pas des pratiques de labour en profondeur, l'installation de structures permanentes ou l'augmentation ou la diminution de la couverture sur le pipeline.

Exemples d'activités qui ne nécessitent PAS de consentement*:

- Labour
- Épandage d'engrais
- Disquage
- Culture
- Ensemencement
- Mise en balles
- Cueillette

*Les activités énumérées doivent avoir une profondeur inférieure à 45 cm, sinon elles nécessitent un consentement

Que faire si je dois utiliser l'emprise?

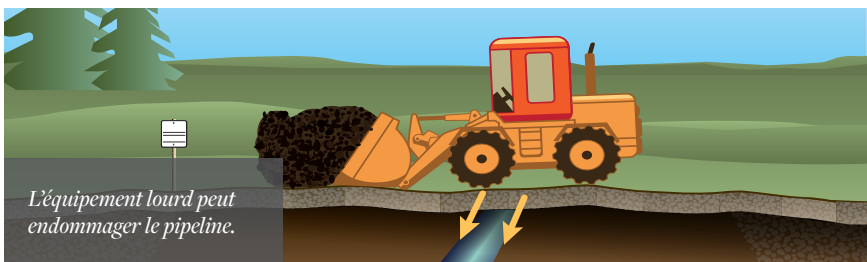
Selon vos projets ou votre activité, il vous sera toujours possible de travailler ou d'utiliser l'emprise. Certaines activités sont autorisées dans le cadre des pratiques agricoles normales, tandis que les franchissements et les empiètements nécessitent l'approbation et la surveillance de l'exploitant du pipeline.

Un franchissement ou un empiètement est une structure temporaire ou permanente qui se situe sur, le long ou sous une installation ou une emprise de pipeline. Un croisement peut également signifier que des équipements ou des machines traversent l'emprise du pipeline ou le site de l'installation. Tous deux nécessitent une entente afin que l'exploitant du pipeline puisse comprendre la portée des travaux, le risque et les mesures à prendre pour atténuer ces risques.

Vous pouvez en savoir plus sur les activités autorisées et les ententes de croisement sur le site <https://www.tcenergie.com/developpement-durable/securite/excavation-en-toute-securite/>. Souvent, une autorisation écrite pour des activités mineures peut être obtenue directement auprès d'un représentant régional de TC Énergie au moyen d'une demande de localisation.

Nous sommes là pour vous aider. Si vous pensez que votre activité pourrait nécessiter une entente de croisement avec TC Énergie, veuillez nous contacter par téléphone au **1-877-872-5177** ou par courriel à l'adresse **quebec_crossings@tcenergy.com**. Afin que nous puissions mieux vous servir et accélérer votre demande, veuillez fournir les informations suivantes:

- Activité proposée – Que prévoyez-vous faire?
- Emplacement du travail proposé (coordonnées GPS, de préférence)
- Marque et modèle de tout équipement qui traversera ou empiètera sur les installations du pipeline
- Date proposée pour l'activité
- Charge à l'essieu (poids)
- Votre nom et numéro de téléphone
- Adresse courriel



Balises de pipelines

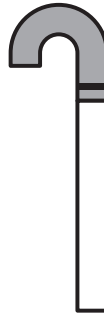
- Elles se trouvent à portée de vue sur une emprise et aux endroits où le pipeline traverse les rues, les autoroutes, les voies navigables et les chemins de fer.
- Les balises indiquent seulement l'emplacement approximatif du pipeline, et la profondeur de la ligne peut varier. **Vous NE POUVEZ PAS utiliser les balises de pipeline pour déterminer où il faut creuser ou non.**
- Les balises de pipeline indiquent l'exploitant du pipeline, le numéro d'urgence et le produit transporté dans le pipeline.
- Il est légalement interdit de dégrader, d'endommager, d'enlever ou de détruire délibérément tout panneau de pipeline.
- Seul un représentant de TC Énergie peut déterminer l'emplacement et la profondeur du pipeline. Les pipelines peuvent ne pas suivre une ligne droite entre les panneaux indicateurs.



Panneau de mise en garde



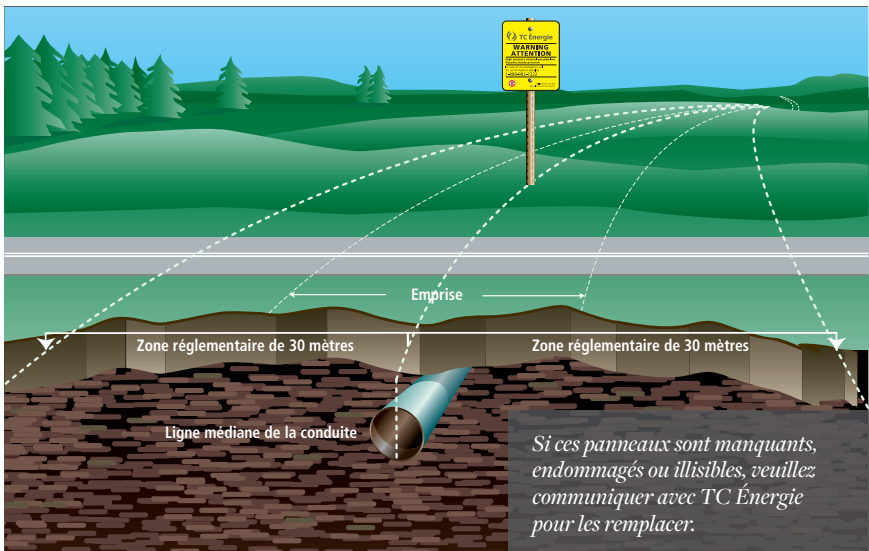
Panneau de mise en garde



Repère d'évacuation



Repère aérien



Reconnaître un pipeline dans votre secteur

L'emplacement général des pipelines peut être déterminé par deux caractéristiques: une emprise de pipeline et des balises de pipeline.

Emprise

- Une emprise peut généralement être reconnue comme une bande de terre défrichée en ligne droite ou assez droite, dégagée de structures et d'arbres.
- L'emprise contient le pipeline et la zone réglementaire qui s'étend sur 30 mètres de chaque côté du pipeline où certaines activités nécessitent le consentement écrit de l'exploitant du pipeline pour assurer la sécurité et l'intégrité continues du pipeline.
- L'emprise doit être exempte de clôtures, de bâtiments, d'arbres ou de tout autre type de structure. L'impact d'un piquet de clôture, le poids d'un hangar ou les racines d'un arbre peuvent causer des dommages immédiats ou à long terme au pipeline.
- Les structures ou les aménagements pourraient également entraver l'accès à la zone pour tout entretien nécessaire ou toute situation d'urgence, ce qui entraînerait des risques pour la sécurité et de possibles impacts coûteux sur les structures localisées sur l'emprise.
- **L'existence de la zone réglementaire ne signifie pas nécessairement que l'aménagement du terrain ne peut pas avoir lieu dans la zone réglementaire, donc contactez TC Énergie à l'avance pour discuter de vos projets.**



Prévenir un incident, avant qu'il ne se produise



Cliquez ou téléphonez avant de creuser

Cliquez ou téléphonez avant de creuser, c'est gratuit. Les meilleures pratiques de sécurité permettent d'éviter les accidents avant qu'ils ne se produisent. Tout comme vous ne percerez pas dans un mur sans savoir où se trouvent les montants, il est logique de trouver où se trouvent les services publics souterrains. Malheureusement, le défaut de repérer ces services est la principale cause des incidents liés aux pipelines.

Avant de procéder à une excavation, que ce soit à la main ou avec de la machinerie, contactez votre centre d'appels uniques local au moins 3 jours ouvrables (5 en Ontario) à l'avance en consultant le site www.cliquezavantdecreuser.com soit la source des règles, règlements et coordonnées des centres d'appel uniques provinciaux du Canada.

Le centre d'appels uniques informera les propriétaires des installations dans votre région, qui enverront des représentants pour marquer ces installations avec des drapeaux, de la peinture ou d'autres marques, afin de vous aider à éviter de les endommager. Même avec une localisation, toute excavation sur une emprise de TC Énergie exige la présence d'un représentant de TC Énergie.

Un avis au centre d'appels uniques est requis par la loi dans certaines régions et le fait de ne pas effectuer un appel unique pourrait entraîner des amendes ou des pénalités. Le service est gratuit et pourrait prévenir les accidents, les blessures et les décès.

Pour en savoir plus sur les exigences en matière d'appel unique dans votre province, consultez le site www.cliquezavantdecreuser.com

Savoir ce que signifie le marquage des services publics

Lorsque vous demandez une localisation, des drapeaux de couleur ou de la peinture sont utilisés pour marquer l'emplacement et le type de service public souterrain.

Excavation projetée

Jalons de localisation provisoires

Lignes, câbles et conduits électriques, et câbles d'éclairage

Gaz, huile, vapeur, pétrole ou matières gazeuses

Lignes, câbles ou conduits de transmission, d'alarme et de signal

Eau potable

Canalisations d'eau de récupération, d'irrigation ou de boue

Canalisations d'égout ou d'évacuation

Pourquoi recevez-vous cette brochure?

Cette brochure contient des informations de sécurité importantes pour ceux qui effectuent des travaux d'excavation, de creusage, de perturbation du sol ou d'autres travaux qui peuvent affecter la couverture du sol au-dessus ou à proximité des pipelines et des emprises de pipelines. Cela comprend des renseignements sur les éléments suivants:

- Comment reconnaître un pipeline dans le secteur
- Vos obligations lorsque vous travaillez sur une emprise ou à proximité de celle-ci
- Les exigences relatives aux appels uniques
- Qu'est-ce qu'une entente de croisement et pourquoi vous pourriez en avoir besoin
- Reconnaître une fuite de gazoduc et y réagir
- Les conséquences d'une excavation dangereuse
- Comment TC Énergie assure la sécurité des pipelines
- Coordonnées

Pour vous aider à comprendre votre contribution à la sécurité des pipelines, nous vous demandons de passer en revue l'information fournie. Pour obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous à l'adresse public_awareness@tcenergy.com ou composer le 1 855 458-6715.

En cas d'urgence sur un gazoduc, veuillez composer le 911, puis appeler le numéro d'urgence de TC Énergie au 1 888 982-7222, qui se trouve également sur la balise de pipeline la plus proche ou au verso de cette brochure.

TC Énergie respecte votre vie privée. Pour en savoir plus sur l'engagement de TC Énergie à protéger la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels, veuillez consulter le site <https://www.tcenergy.com/confidentialite/>.

Bien que la majorité des pipelines de TC Énergie soient réglementés par la Régie de l'énergie du Canada, certains sont réglementés au niveau provincial. Pour en savoir plus sur les pipelines réglementés par la Régie de l'énergie du Canada, visitez le site <https://www.cer-rec.gc.ca/index-fra.html>.

Objectif des pipelines et des installations connexes

Les pipelines constituent la méthode la plus sécuritaire et la plus efficace pour transporter l'énergie dont nous avons besoin et que nous utilisons chaque jour. Nos pipelines et installations connexes sont construits selon les meilleures pratiques de l'industrie, qui comprennent l'utilisation de matériaux de la plus haute qualité pendant la construction et la mise en œuvre d'un programme rigoureux d'entretien des pipelines. Cela comprend les installations nécessaires pour exploiter un gazoduc en toute sécurité, comme les stations de compression et les stations de mesurage.

Les stations de mesurage mesurent le volume de gaz naturel transporté par le gazoduc, tant aux points d'entrée (station de réception) qu'aux points de livraison (station de vente).

Les stations de compression sont nécessaires pour maintenir des niveaux de pression contrôlés et appropriés sur toute la longueur du gazoduc afin d'assurer un flux de gaz continu et sécuritaire.

Renseignements sur la sécurité des pipelines à l'intention des excavateurs et des agriculteurs.

Informations que vous devez savoir - Gaz naturel

Veillez svp conserver cette brochure à titre de référence en cas d'urgence.

